

2012/4136 - Attribution d'une subvention de 75 000 euros à l'Association « Restos du Cœur » pour l'organisation du concert des Enfoirés du 1er au 6 février 2012. Approbation d'une convention mixte.
(Service Evènementiel et Animation) (BMO du 09/01/2012, p. 0051)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, dans la grisaille ambiante, un beau moment de solidarité et en même temps de fête, que nous allons accueillir à Lyon. Il s'agit du concert des Enfoirés au profit des Restos du Cœur. Ce sera donc du 1^{er} au 6 février 2012 à la Halle Tony Garnier.

Je ne crois pas avoir besoin de vous détailler ce rendez-vous devenu incontournable depuis 1989 et que nous recevons d'ailleurs pour la deuxième fois, puisque nous l'avions déjà à Lyon en 2006. Un rendez-vous qui remporte un succès de plus en plus considérable.

Peut-être quelques mots sur les Restos du Cœur en revanche, puisque l'opération est évidemment à leur bénéfice. Les Restos du Cœur qui ont vécu une très forte augmentation de la fréquentation, puisque ce sont quelques 25 % en plus de gens qu'ils ont dû recevoir ces trois dernières années, avec des difficultés évidemment à y faire face. On a tous entendu parler des 5 M€ dont l'association a besoin aujourd'hui.

En tout cas, s'agissant des Restos du Cœur antenne locale, je voudrais préciser, puisque la délibération que nous allons adopter ce soir parle des 75.000 € que nous mettons sur le projet pour ces Restos du Cœur, qu'il y a un soutien régulier au fil de l'année de la part de la Ville pour cette Association, qui est aidée à hauteur de 32.000 € chaque année, sans compter l'aide valorisée qui consiste à lui mettre à disposition des locaux et qui se monte à quelques 80.000 €.

C'est donc une association que nous soutenons beaucoup et nous avons conscience du travail qu'elle effectue : nous sommes donc heureux de recevoir les Enfoirés à la Halle Tony Garnier à partir du 1^{er} février prochain.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Najat a dit un certain nombre de choses, mais effectivement on ne peut que se féliciter que notre Ville accède à la sollicitation d'aides financières à hauteur de 75.000 €, au bénéfice de l'Association « Restos du Cœur ». D'autant que ce concert va leur permettre de récolter, comme vous le disiez, l'aide financière supplémentaire pour apporter le réconfort à toutes celles et ceux qui souffrent, mais aussi à faire raisonner la voix de Coluche au travers de ces mots célèbres qu'il a prononcés. J'aimerais bien le chanter, mais je ne vais pas le faire ! « Donner à manger à ceux qui ont faim et qui ont froid. »

Vous l'avez dit, il y a un nombre considérable de repas qui ont été servis dans le Département du Rhône. Je voudrais rappeler qu'il y a 11,3 % de Rhônalpins qui sont aujourd'hui considérés comme pauvres. Au

niveau national, entre 1,9 et 3,7 millions de personnes (conjoints et enfants), vivent dans un ménage pauvre, dont le chef de famille dispose d'un emploi. Faiblesse des salaires, temps partiels, petits boulots, alternance de phases d'emploi, de chômage, d'inactivité... voilà l'existence des travailleurs pauvres !

Alors, c'était un petit coup de gueule à l'occasion de ces Restos du Cœur et du travail phénoménal que font d'ailleurs toutes les associations d'aide alimentaire et leur recherche de 5 M€ supplémentaires à trouver pour venir en aide aux plus démunis, face aux effets de cette crise de plus en plus dure.

Il y a des grandes entreprises de la grande distribution, notamment, dans un élan de solidarité et d'humanisme, qui y ont répondu. Alors, ce sont les entreprises où il y a le plus de femmes et d'hommes en emplois précaires, peu qualifiés, toujours mal payés : je les connais bien, pour avoir beaucoup travaillé avec eux, et qui, pour beaucoup, osent pousser la porte des « Restos du Cœur » pour y trouver de l'aide !

Pourtant, la santé économique de ces entreprises n'est plus à démontrer : Auchan, c'est 21 milliards d'euros de fortune personnelle, soit 1.643.410 années de smic annuel (à hauteur de 12.900 €). Alors, faudrait-il aussi que leur solidarité et leur humanisme, à la veille du 18 janvier, où M. le Président de la République va recevoir l'ensemble des organisations syndicales, et bien que dans ces entreprises, fortes de leur solidarité et de leur humanisme, il y ait une véritable répartition des richesses avec leurs salariés, en augmentant les salaires qui seront un des facteurs de la dynamisation de la croissance, dont nous avons tant besoin.

Voilà mon coup de gueule et je vous remercie de m'avoir écoutée !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)